

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

## AVIS PUBLIC

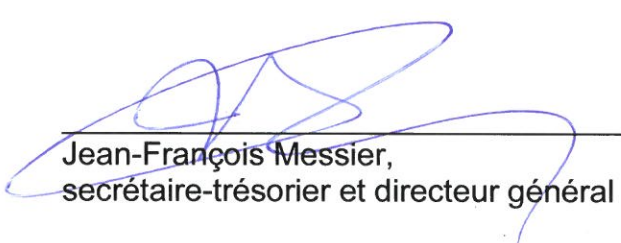
Est par la présente donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Zotique tenue le **mardi 15 décembre 2020 à 19 h 30**, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2021 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023, de même que l'annexe prévoyant leur mode de financement.

Il fut résolu, lors de telle séance du conseil municipal, qu'en raison des restrictions sanitaires en vigueur empêchant la présence de citoyens à ladite séance, que toute personne intéressée pourra transmettre aux bureaux de la Municipalité, pour lecture et traitement lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 19 janvier 2021 à 20 heures, ses questions ou commentaires quant au contenu de tels documents, dont des copies sont accessibles via le site Web de la Municipalité.

Ces questions ou commentaires devront être transmis aux bureaux de la Municipalité pour y être reçus au plus tard le mardi 19 janvier 2021 à 16 heures par la poste ou par courriel aux adresses suivantes :

- Par la poste : Municipalité de Saint-Zotique, 1250, rue Principale, Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0
- Par courriel : [dg@st-zotique.com](mailto:dg@st-zotique.com)
- En déposant votre document dans la boîte postale située près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.



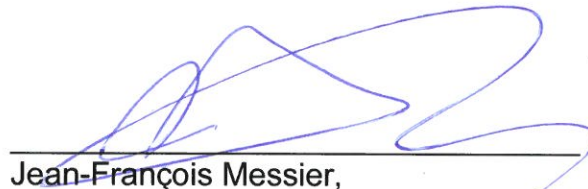
Jean-François Messier,  
secrétaire-trésorier et directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le budget pour l'année 2021 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 de même que l'annexe prévoyant leur mode de financement à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal de même que sur le site Web de la Municipalité, en date du 16 décembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.



Jean-François Messier,  
secrétaire-trésorier et directeur général